

LE BUDGET 2020

LE BUDGET 2020 BÉNÉFICIE DES MESURES DE RIGUEUR DES EXERCICES PASSÉS !

Si l'on devait caractériser ce Budget 2020 en quelques phrases, ce serait :

1 - Un strict maintien des taux d'imposition des 3 taxes locales. Malgré la perte définitive de plus de 800 000 € de recettes annuelles de fonctionnement liées à la disparition de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'État, nous avons maintenu les taux d'imposition au même niveau depuis 2015.

2 - Le plan d'optimisation des dépenses et des ressources a porté ses fruits.

Il n'est donc plus nécessaire de chercher de nouvelles pistes d'économie, mais il faut rester vigilants quant à la dérive naturelle des coûts.

La masse salariale prévoit l'effet, en année pleine, de l'intégration des personnels titulaires du CCAS au Budget Principal, ainsi qu'une enveloppe prévisionnelle de l'ordre de 30 000 € pour la rémunération des agents recenseurs. Une recette consentie par l'État à hauteur de

25 000 € environ viendra ensuite la compenser partiellement.

En revanche, sur les dépenses générales, la logique de centralisation et de rationalisation des achats par la multiplication de marchés publics atteint également ses limites. Il faut prévoir une légère hausse de l'enveloppe globale des charges générales, que nous tenterons de limiter à 1%.

3 - Subventions

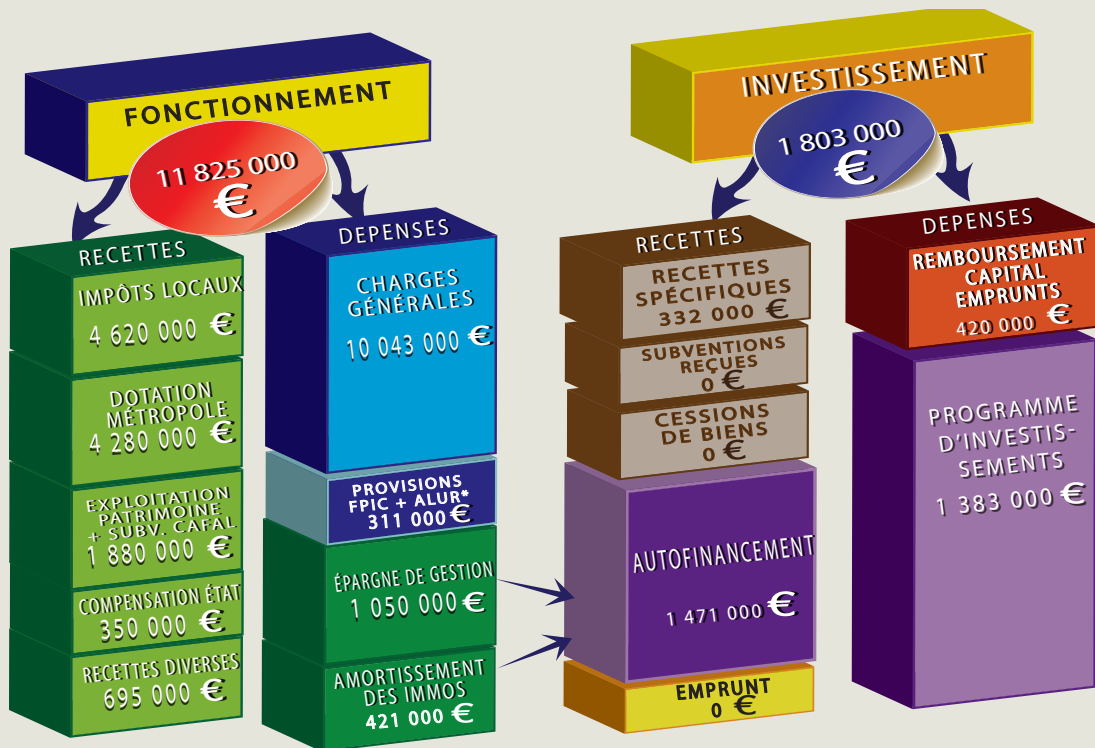
L'enveloppe des subventions aux associations sera cette année en augmentation significative, du fait notamment du soutien apporté à l'AMI pour son action "l'orchestre à l'école" développée à l'école élémentaire Hilaire Dunand (12 000 €). De plus, la convention avec l'OGEC inclut la participation au financement du restaurant scolaire de l'école Antoine Truchet en année pleine. Au bout du compte, la plus value sur la partie as-

sociative sera d'environ 40 000 €.

Les subventions d'équilibre aux Budgets annexes du Centre Culturel et de la Gestion du Patrimoine Immobilier évolueront pas notablement. À contrario, celle du Centre Communal d'Action Sociale va diminuer cette année encore d'environ 50 000 €.

4 - L'épargne de gestion, qui permet en premier lieu d'assurer le remboursement des annuités du capital de la dette (420 000 € pour le seul Budget principal en 2020), qui avait retrouvé une dynamique en 2018 puis 2019, devrait s'en trouver stabilisée, voire en légère baisse. Elle permet de mettre en œuvre **un programme d'investissement conséquent, à hauteur de 1,4 Million d'Euros** pour ce Budget Primitif, sans préjuger des possibilités offertes par les reports très conséquents de Crédits de 2019, qui seront dégagés lors du futur Budget Supplémentaire.

L'équilibre général du Budget Principal et du Budget du Centre Culturel :



* FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales
ALUR : Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renoué

Pour des raisons de lisibilité, ces graphiques ne sont pas à l'échelle.

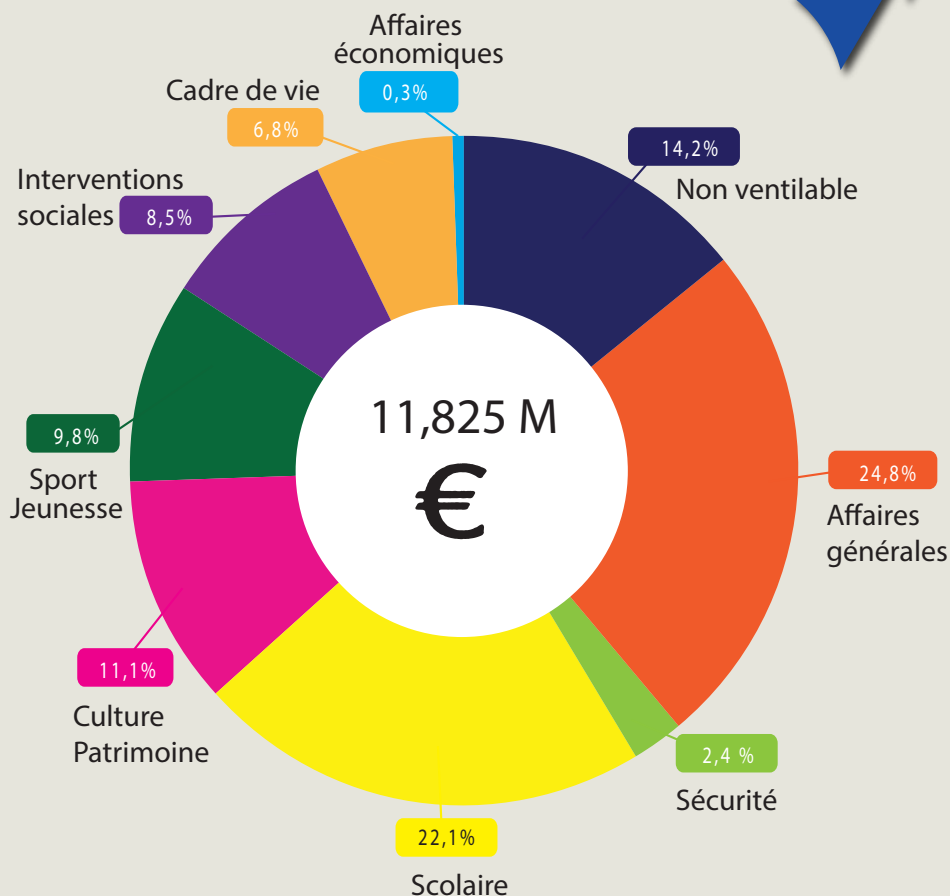
Les Budgets annexes :

• **Centre Culturel de Champvillard** : Le Budget 2020 s'inscrit dans la continuité. En investissement, il est proposé de commencer à constituer une provision en vue de la rénovation des loges qui peut s'avérer assez importante. Une première somme de 25 000 € s'ajoute aux 12 000 € destinés aux matériels techniques.

• **Gestion du Patrimoine Immobilier** : Là encore, le fonctionnement s'inscrit dans la continuité, en notant la progression des produits de location des emplacements de stationnement, qui devrait se confirmer en 2020. La section d'investissement se voit dotée des crédits nécessaires pour la passation des marchés de construction du futur bâtiment destiné aux professionnels de Santé. En attendant le report des "Restes à réaliser" de 2019, il convient de réinscrire l'emprunt qui n'a pas été mobilisé en 2019, l'autofinancement apporté par le Budget Principal étant plus que suffisant.

Répartition des dépenses par secteur (Fonctionnement + Investissement)

Quelle part des 11,825 Millions d'Euros de dépenses de fonctionnement pour chaque secteur de l'activité municipale ?



■ Ce diagramme fait apparaître que l'ensemble des secteurs Scolaire/Culture/Sports, qui représente le "noyau de base" des compétences communales, pèse pour environ 42 % des dépenses de fonctionnement, soit près de 5,1 Millions d'Euros (Budget principal seul). La Culture et le Sport, au-delà de l'aspect ludique ou loisirs individuels qui apparaît au prime abord, restent plus que jamais deux piliers importants de la politique municipale, comme puissants facteurs de cohésion sociale et de partage de valeurs, notamment en ces temps difficiles pour notre Pays.

■ Bien que les compétences en matière d'Action Sociale, Familiale et de Logement soient maintenant du ressort de la Métropole, la Commune y consacre cette année 8,5 % de ses dépenses de fonctionnement, soit plus de 1 Million d'Euros (Petite Enfance, CCAS, Emploi ...).

■ Les compétences "Aménagement Urbain et Environnement", et "Action Économique" sont partagées avec la Métropole, qui en assume la plus grande partie (Urbanisme, Voirie, assainissement, adductions d'eau, etc), la Commune restant en charge de l'embellissement du cadre de vie, des espaces verts et de quelques voiries communales. Pour cela, environ 7 % des dépenses, soit presque 800 000 €, y seront affectés pour conserver un cadre de vie agréable et convivial.

■ Enfin, la compétence en matière de Sécurité Publique, qui est bien sûr du ressort de l'État (Police Nationale, Gendarmerie), est complétée par la Commune. Nous assumons notamment le fonctionnement de la Police Municipale, pour 2,4 % de nos charges courantes de fonctionnement, soit quasiment 300 000 €, ce qui permet d'assurer un service continu et de qualité, grâce aux 5 policiers municipaux qui assurent une présence 24h/24 toute l'année.

Les principaux programmes d'investissement

- Comme d'habitude en année électorale, ce Budget ne verra pas l'inscription de nouveaux programmes d'investissement, ceux-ci étant plutôt du ressort de la future équipe municipale. Une seule exception, l'enveloppe modeste de 15 000 € pour l'acquisition de 3 radars pédagogiques mobiles, décidée en 2019.
- Pour autant, il est apparu pertinent de reconduire l'ensemble des enveloppes récurrentes, reconduites d'année en année, concernant les grosses opérations de maintenance lourde du Patrimoine Communal :
 - opérations liées aux économies d'énergie : 100 000 €
 - poursuite de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) : 150 000 €
 - gros entretien des bâtiments et Groupes Scolaires : 190 000 €
 - chaufferie du Groupe Scolaire Hilaire Dunand : 110 000 €
 - Groupe Scolaire Gilbert Billon : remplacement des menuiseries et éclairage pour un montant de 130 000 €
 - remplacement de matériels techniques, véhicules, informatique : 90 000 €
 - maintenance voiries et terrains municipaux : 80 000 €
 - aménagements et diagnostics de sécurité : 140 000 €
 - aires de jeux : 35 000 €
- Ceci permettra de conserver une enveloppe "libre" de plus de 300 000 € pour l'équipe municipale élue en mars, immédiatement disponible, à laquelle viendront s'ajouter les excédents conséquents qui seront constatés lors de la clôture des comptes 2019, et constitueront un Budget Supplémentaire, qui devrait être de l'ordre de 1,3 Million d'Euros, incluant 600 000 € d'engagements en cours.

L'adjoint délégué aux Finances